



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/2005/12/Corr.1
25 janvier 2005

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS ET FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29)
Groupe de travail en matière de roulement et de freinage
(Cent trente-cinquième session, 8-11 mars 2005,
point 4.2.9 de l'ordre du jour)

PROPOSITION DE PROJET DE COMPLÉMENT 11 À LA SÉRIE 02
D'AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT N° 48
(Installation des dispositifs d'éclairage et de la signalisation lumineuse)

Rectificatif

Transmis par le Groupe de travail de l'éclairage et
de la signalisation lumineuse (GRE)

Note: Le texte reproduit ci-après a été adopté par le GRE à sa cinquante-troisième session et il a été transmis pour examen au WP.29 et à l'AC.1 (TRANS/WP.29/GRE/53, paras. 22, 23 et 34). Il corrige la proposition originale en relation avec la proposition du document TRANS/WP.29/GRE/2004/48, qui a été adopté par le GRE comme reproduit dans le document informel No GRE-53-12.

Paragraphe 2.7.16.1, 2.7.16.2, 2.7.16.3, 5.10, 6.8.2 et 6.8.7, biffer les amendements proposés (le texte actuel du Règlement reste).

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaires. Quiconque l'utilise à d'autres fins en porte l'entière responsabilité. Les documents sont également disponibles via INTERNET :

<http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>